



AUDEX  
ATLANTIQUE

Rapport du Commissaire aux apports  
dans le cadre de l'apport des titres de la  
société E2A CAR détenus par  
Mme Marie-Renée HERVOT, à la société  
**2MBJC**

**2MBJC**

Société par Actions Simplifiée

Société en cours de constitution

7, rue des Trois Sillons

**44830 BRAINS**

**AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL**

3 rue Guglielmo Marconi, 44800 Saint-Herblain ■ T +33 (0)2 51 11 08 65

[contact@audex-atlantique.fr](mailto:contact@audex-atlantique.fr) ■ [www.audex-atlantique.fr](http://www.audex-atlantique.fr)

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € ■ RCS 514 894 930 à Nantes ■ TVA intracommunautaire : FR 57514894930 ■  
Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays-de-Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

# Rapport du Commissaire aux Apports

## Société par Actions Simplifiée 2MBJC

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique en date du 20 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-14 du Code de commerce.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par la représentante de la société concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

### **1** Présentation de l'opération et description de l'apport

#### 1.1. Sociétés et personne concernée

L'apporteur apporte, à la société 2MBJC, 750 parts de la société E2A CAR représentant 25% du capital social de cette dernière pour un montant total de 225 000€.

#### 1.1.1. Présentation de la personne apporteuse

La personne apporteuse est :

- Madame Marie-Renée HERVOT  
Né le 17 février 1966 à Machecoul (44), de nationalité française,  
Demeurant 7, rue des Trois Sillons – 44830 BRAINS.

#### 1.1.2. Présentation de la société dont les titres sont apportés

La société E2A CAR est une société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 2, rue de l'Aéronautique – 44340 BOUGUENAIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes depuis le 27 novembre 2013 sous le numéro 794 406 157.

La société E2A CAR a pour objet :

- La prise de participation par tous moyens dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, quelle que soit l'activité, notamment par voie de cession, d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliance ou autrement sans que cette liste ne soit limitative ;
- La gestion de titres de participation ;
- L'activité de prestations de services de management, comptables, commerciaux, administratifs, informatiques, juridiques, financiers, de gestion des ressources humaines pour les Sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ;
- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et immobilières, soit directement, soit par tous moyens collectifs de placement ;
- L'acquisition ou la prise à bail de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur exploitation sous toutes ses formes ;
- La participation de la Société, par tous moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles et groupement, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de dation en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le capital de la société E2A CAR est actuellement fixé à la somme de TRENTE MILLE euros (30 000€), divisé en 3 000 parts d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie et attribuées de la manière suivante :

- A Madame BOUYER Sylvie 750 parts ;
- A Monsieur DENIEUL Thierry 750 parts ;
- A Madame HERVOT Marie-Renée 750 parts ;
- A Monsieur MERLIER Laurent 750 parts.

### 1.1.3. Présentation de la société bénéficiaire de l'apport

La société 2MBJC est une société par actions simplifiée au capital de 225 000 euros, en cours de constitution, dont le siège social est situé 7, rue des Trois Sillons – 44830 BRAINS.

La société 2MBJC a pour objet :

- La prise de participation par tous moyens dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit l'activité, notamment par voie de cession, d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliance ou autrement sans que cette liste ne soit limitative ;
- La gestion de titres de participation ;
- L'activité de prestations de services de management, comptables, commerciaux, administratifs, informatiques, juridiques, financiers, de gestion des ressources humaines pour les Sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ;
- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et immobilières, soit directement, soit par tous moyens collectifs de placement ;
- L'acquisition ou la prise à bail de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur exploitation sous toutes ses formes ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
  - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
  - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
  - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

### 1.2. Contexte et objectifs de l'opération

Afin de réorganiser les modalités de détention de ses participations, Madame Marie-Renée HERVOT a décidé d'apporter 25% des titres qu'elle détient dans la société E2A CAR.

**1.3. Récapitulation de l'apport****1.3.1. Nature des titres apportés**

L'associée mentionnée ci-dessous apporte les titres en pleine propriété qu'elle détient dans le capital de la société E2A CAR, à savoir :

	<b>Nombre de parts de la société E2A CAR apportées</b>	<b>Valeur de l'apport</b>
<b>Mme Marie-Renée HERVOT</b>	<b>750</b>	<b>225 000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>750</b>	<b>225 000</b>

### 1.3.2. Méthode d'évaluation et valeur de l'apport

La valeur des titres apportés de la société **E2A CAR** a été établie sur la base d'un rapport d'évaluation rédigé par le cabinet 2AE CONSEIL. L'évaluation a été faite selon la méthode suivante :

- Valeur patrimoniale.

Il a été retenu une valeur de la société E2A CAR à 900 000 euros.

L'apport est évalué à la somme de 225 000 euros, soit une valeur unitaire de 300 euros par part apportée.

Le fait de ne retenir qu'une seule méthode de valorisation pour les titres **E2A CAR** déroge aux modalités usuellement retenues en pareille matière qui privilégient une approche multicritère.

Cependant, dans le cadre particulier de cette opération, le fait de ne recourir qu'à une seule approche évaluative nous apparaît acceptable compte tenu de la nature juridique de la société.

### 1.3.3. Rémunération de l'apport

La valeur nominale de l'action ressort à 1 euro.

L'apport sera rémunéré par l'attribution de 225 000 actions de la société 2MBC émises au pair au nominal de 1 euro, soit un montant total de 225 000 euros.

L'apporteur sera donc rémunéré de la façon suivante :

	Valeur de l'apport	Nombre d'actions de la société 2MBJC reçues en échange	Augmentation du capital	Prime d'apport
<b>Apport de titres E2A CAR</b>	225 000€	225 000	225 000€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>225 000€</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000€</b>	<b>0 €</b>

## 2 Diligences et appréciations de la valeur de l'apport

### 2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin :

- De contrôler la réalité de l'apport et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- D'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour apprécier la valeur de l'apport ;
- De vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- Afin de recueillir les éléments d'information sur les aspects juridiques et financiers de l'opération, nous nous sommes entretenus avec la direction et les conseils des sociétés E2A CAR, et de la société 2MBJC ;
- Nous avons vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;
- Nous avons approché directement la valeur de l'apport considérée dans son ensemble ;
- Nous avons apprécié, dans son ensemble, de la qualité de la documentation fournie.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en n'ont pas décelé.

## 2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

### 2.2.1. Méthodes et valeurs retenues par les parties

La valeur des parts apportées a été établie sur la base de l'évaluation faites par le cabinet 2AE CONSEIL.

### 2.2.2. Travaux d'appréciation de la valeur de l'apport

Afin d'apprécier la valeur d'entreprise, nous avons mis en œuvre des méthodes de valorisation, choisies parmi les méthodes d'évaluation usuelles, selon qu'elles nous semblaient adaptées aux spécificités de la société et au contexte de l'opération.

- L'approche par les multiples pour les sociétés AUTO-PASSION, CARROSSERIE ESTHETIC AUTO et ATLANTIQUE CARS SERVICE, filiales à 100% de la société E2A CAR

Dans cette approche, la valeur de l'actif économique d'une entreprise résulte d'un multiple de sa capacité bénéficiaire. Dans le cas de l'opération, il a été retenu un multiple de l'excédent brut d'exploitation. Pour obtenir la valeur de l'entreprise, on y ajoute le montant de la trésorerie nette.

Les calculs ont été faits sur la base des excédents bruts d'exploitation des trois derniers exercices clos (30 septembre 2023, 30 septembre 2022 et 30 septembre 2021), et sur la trésorerie nette au 30 septembre 2023.

Sur la base de nos travaux, les valeurs d'entreprises retenues s'inscrivent dans celles obtenues par l'approche par les multiples et indiquée dans le projet de contrat d'apport.

- L'approche patrimoniale pour les sociétés AUTO-PASSION, CARROSSERIE ESTHETIC AUTO et ATLANTIQUE CARS SERVICE, et pour la société E2A CAR

Dans cette approche, la valeur de l'actif économique d'une entreprise revient à estimer séparément les différents actifs de l'entreprise, et à en soustraire la valeur de l'endettement net.

Pour les sociétés AUTO-PASSION, CARROSSERIE ESTHETIC AUTO et ATLANTIQUE CARS SERVICE, le calcul a été fait sur la valeur des capitaux propres au 30 septembre 2023 à laquelle a été ajoutée la plus-value sur la valeur du fonds de commerce.

Pour la société E2A CAR, le calcul a été fait sur la base des capitaux propres de l'exercice clos le 30 septembre 2023. Il a été tenu compte des plus-values potentielles sur les titres de participations AUTO-PASSION, CARROSSERIE ESTHETIC AUTO et ATLANTIQUE CARS SERVICE détenues par la société.

Sur la base de nos travaux, la valeur d'entreprise retenue s'inscrit dans celle obtenue par l'approche patrimoniale et indiquée dans le projet de contrat d'apport.

### **3 Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 225 000€ pour la société E2A CAR n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres de la sociétés E2A CAR apportée est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de 225 000 € de la société 2MBJC bénéficiaire de l'apport.

Saint-Herblain, le 09 janvier 2024

Le Commissaire aux Apports  
Pour AUDEX Atlantique



Jean-Charles LE DOUARAN  
Commissaire aux Comptes